



# PRIX NADAR 2024

## - règlement -

### Article 1 - Définition du Prix

Le Prix Nadar est organisé et décerné chaque année par l'association Gens d'images depuis 1955. La Bibliothèque nationale de France est associée au Prix Nadar depuis la création de celui-ci. En 2024, le Prix Nadar récompensera un ouvrage de photographie **publié entre le 1<sup>er</sup> octobre 2023 et 31 octobre 2024**.

Cet ouvrage peut être, entre autres : une monographie, un livre d'auteur, un catalogue d'exposition, un essai ou un livre de recherche historique, une collection de livres.

L'ouvrage primé se démarquera par :

la singularité de son sujet et la pertinence de ses choix éditoriaux,  
l'originalité de sa maquette qui rend le livre homogène et en cohérence avec son sujet,  
le soin apporté à sa fabrication – photogravure, impression, reliure, etc.

### Article 2 - Critères de sélection

L'ouvrage doit :

- être édité en France par un **éditeur français** (dont le siège social est en France),
- être tiré à **400 exemplaires minimum**,
- avoir fait l'objet du **dépôt légal** à la Bibliothèque nationale de France,
- ne pas être une réédition ou un livre d'artiste.

Un éditeur peut proposer plusieurs livres. L'éditeur lauréat en 2023 ne peut pas concourir. En cas de **coédition**, la participation pour moitié d'un éditeur français est nécessaire.

### Article 3 – Envoi des ouvrages

Les livres doivent être déposés ou envoyés à **partir du 15 septembre et au plus tard le 15 octobre 2024** minuit, en **deux (2) exemplaires** à l'adresse ci-dessous.

Dans tous les cas, merci de **mentionner exactement l'intégralité de l'adresse suivante** sur le paquet. Merci de **ne pas** envoyer de recommandé.

Bibliothèque nationale de France  
Département Estampes et photographie  
Service de la photographie  
Prix Nadar Gens d'images  
58 rue de Richelieu 75084 Paris cedex 02

Chaque envoi d'ouvrage doit être accompagné **en version papier** :

- d'un communiqué de presse et/ou présentation d'une dizaine de lignes de l'ouvrage,
- d'une présentation de la maison d'édition.

Ces éléments doivent également être envoyés en **version numérique**, accompagnés du visuel HD de la couverture de l'ouvrage (jpg ou png), à [prix-nadar@gensdimages.com](mailto:prix-nadar@gensdimages.com) et [mail@gensdimages.com](mailto:mail@gensdimages.com) avant le 15 octobre 2024 minuit.

## Article 4 – Dotation et valorisation du livre primé

En 2021, le ministère de la Culture a renforcé son soutien à la scène photographique française à travers les Prix Niépce et Nadar - Gens d'images. Ainsi, une **dotation de 10 000 €** sera attribuée au lauréat du Prix Nadar 2024 ; elle sera répartie entre éditeur(s) et auteur(s) et/ou photographe(s).

Le livre lauréat est mis en avant par une campagne de presse conduite par Gens d'images en collaboration avec la BnF. Gens d'images met à disposition de l'éditeur lauréat autant de stickers « Prix Nadar » que de livres qui restent à vendre afin d'assurer la visibilité en librairie.

Une rencontre publique est organisée par Gens d'images autour du livre lauréat à Paris en novembre 2024.

Depuis 2023, la FNAC soutient également le Prix Nadar par une **dotation de 5000 €**, et une mise en valeur du lauréat et des livres remarquables dans sa communication.

**Dix livres remarquables** par le jury, incluant le lauréat, sont mis en avant à la librairie du Musée Nicéphore Niépce. Une présentation du livre lauréat y sera organisée au printemps 2025.

Tous les livres proposés sont déposés à la Bibliothèque nationale de France, au département des estampes et de la photographie, et à la bibliothèque du Musée Nicéphore Niépce de Chalon-sur-Saône, où ils pourront être consultés.

## Article 5 - Le jury

Le jury est composé de spécialistes de la photographie et de l'édition.

Les coordinateurs du Prix, un représentant du Département des estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France, et un représentant du lauréat de l'année précédente participent de droit au jury.

L'attribution du Prix se fait à majorité simple. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer de prix.

**Tout acte de candidature implique l'acceptation du présent règlement.**

## Contacts

Anne Jacquinot et David Tanné, Délégués du Prix Nadar - Gens d'images  
[prix-nadar@gensdimages.com](mailto:prix-nadar@gensdimages.com) <https://gensdimages.com>   